
REGION MARITIME

PREFECTURE D'AGOE-NYIVE

COMMUNE D'AGOE-NYIVE 3

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019

Présents :

Monsieur Yawo ADONKANU, Maire

Monsieur Kodjo K. KOUDOAGBO, Adjoint au Maire

Mme Edo MENSAH épouse BOCCOVI, Conseillère

M. Ayao DZREKE, Conseiller

M. Kodjo AHONDO, Conseiller

Mme Ning AVEYA épouse PAKOUPETE, Conseillère

M. Yentema Augustin SAMBIANI, Conseiller

M. Koffi Dodji DOPEGNO, Conseiller

M. Enyonam A. AKAKPO-NUMADO, Conseiller

M. Kokou FIAWOFIA, Conseiller

Mme Akouvi Tchotcho KOVI, Secrétaire Générale de la Mairie

M. Kouami HOSSOU, Conseiller, absent excusé

Secrétaire de Séance :

M. Enyonam A. AKAKPO-NUMADO

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf novembre, le conseil municipal de la Commune d'Agoè-Nyivé 3 régulièrement convoquée, en session extraordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiées par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 modifiée par la loi n° 2018-006 du 26 juin 2019 s'est réunie dans la salle de délibération sous la présidence de M. Yawo ADONKANU son président.

A l'ordre du jour de la session est principalement inscrit l'examen et l'adoption du projet de budget primitif de la Commune d'Agoè-Nyivé 3, gestion 2020.

Prenant premièrement la parole M. Yawo ADONKANU, maire de la commune a fait élire le secrétaire de séance parmi ses pairs conformément à l'article 105 de la loi n° 2007-011 du 26 juin 2019. A l'issue du vote M. Enyonam A. AKAKPO-NUMADO est élu secrétaire de séance de la première session consacrée à l'étude et au vote du budget primitif, gestion 2020 de la commune d'Agoè-Nyivé 3.

Le maire a ensuite procédé à la vérification des présences des conseillers. On note donc 10 présents et un absent excusé.

Après ce contrôle de présences, le maire a repris la parole pour remercier et féliciter l'ensemble des conseillers municipaux présents, avant de rappeler le contexte dans lequel le présent projet de budget a été élaboré. Il a ensuite rappelé les résultats des débats d'orientation budgétaire qui ont eu lieu le 26 novembre 2019 et le projet de budget gestion 2020 soumis à leur délibération.

Ce contexte est marqué par une forte et légitime sollicitations des citoyens pour la réalisation des projets de développement alors que la commune fait face à de réelles difficultés de mobilisation des ressources financières. Il a ainsi résumé les défis de l'année budgétaire à venir entre autres l'assainissement de la commune, l'éducation et la santé, l'économie sans oublier les exigences du ministre de tutelle contenues dans la lettre d'orientations générales pour l'élaboration et l'exécution des budgets de 2020. Par conséquent, le maire a convié ses pairs à une analyse réaliste mais qui réponde aux préoccupations exprimés par les populations en tenant compte des contraintes réelles évoquées plus haut. Il n'a pas manqué de rappeler les grandes lignes de projets retenus lors des débats budgets qui sont entre autres l'aménagement des marchés, l'éclairage public et l'extension du réseau d'électricité, la distribution d'eau potable, création des annexes d'état civil et de centres de santé, appuis aux AGR et aménagement des écoles.

Sur ce, il a demandé au secrétaire de séance désigné de donner lecture, article par article chapitre par chapitre et section par section du projet de budget gestion 2020. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude linéaire et approfondie du projet de budget article par article, chapitre par chapitre et section par section en vue de son adoption.

Les résultats du vote se présentent comme suit : Les 10 conseillers présents ont voté à l'unanimité pour le budget primitif exercice 2020, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **854 076 509 (Huit Cent Cinquante Quatre Millions Soixante Seize Mille Cinq Cent Neuf) francs CFA** répartis en deux sections à savoir :

I. POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre du chapitre 70 : 16 500 000 F.CFA

Au titre du chapitre 65 : 63 077 656 F.CFA

II. POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre du chapitre 83 : 260 000 000 F.CFA

Dans les divers, quatre points ont été abordés :

1. Monsieur le Maire a annoncé au Conseil que le Conseiller Kouami HOSSOU vient de perdre sa mère. En attendant les dates des obsèques, le conseil adresse ses sincères condoléances au Conseiller HOSSOU ;
2. Le Maire a demandé au Conseiller Enyonam AKAKPO-NUMADO, qui est en même temps Président du Cercle d'Action pour le Développement des Personnes Handicapées (CADEPH) d'informer le conseil sur l'invitation de Monsieur le Préfet, relative à la célébration de la Journée Internationale des Personnes Handicapées sur le plan préfectoral ce 3 décembre 2019 dans notre commune, notamment à l'Auberge Madjatam.
3. Le Conseiller DJREKE a informé le conseil que le CRV de la Tempérance, chèrement acquis lors des élections locales pour le compte de la Préfecture d'Agoè-nyivé est de nouveau rattaché à la Préfecture du Golfe. Le Conseil a instruit Monsieur le Maire et une délégation du conseil pour saisir les autorités locales avec une lettre de réclamation à l'appui.

Fait à Vakpossito, le 29 novembre 2019

Le Maire

ADONKANU Yawo